



Depuis 28 mois le chômage des jeunes baisse à Bruxelles

« Pour réduire le chômage des jeunes, les employeurs doivent se mobiliser »,
déclarent Didier Gosuin et Grégor Chapelle

Pour le 28^{ème} mois consécutif, le taux de chômage des jeunes a baissé en Région bruxelloise. Au 30 septembre, le taux de chômage des jeunes est de 28,9%, contre 31,3% au 30 septembre 2014 et 33,9% en 2013. Soit une baisse significative qui s'accompagne également d'une augmentation du taux d'emploi. En effet, en un an, le taux d'emploi global à Bruxelles a augmenté de 4% et de 7% pour les jeunes (18-24 ans).

« La FEB souhaite réduire le chômage des jeunes ? Cela tombe bien, nous aussi... », commentent Didier Gosuin, Ministre de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle en Région bruxelloise et Grégor Chapelle, Directeur-Général d'Actiris. « Comme le souligne Pieter Timmermans (FEB), l'emploi des jeunes doit être le souci de tous. Les pouvoirs publics bruxellois prennent leurs responsabilités puisqu'en deux ans, le chômage des jeunes a baissé de 20% à Bruxelles grâce, notamment, aux efforts colossaux mis en place dans le cadre de la garantie pour la jeunesse, un dispositif qui vise à offrir à chaque jeune qui s'inscrit chez Actiris un accompagnement sur mesure, un emploi, un stage ou une formation. »

Nous lançons par ailleurs un appel aux employeurs pour recourir davantage aux services de Select Actiris en leur transmettant un maximum d'offres d'emploi et afin d'augmenter significativement le nombre d'offres de stages de transition en entreprises. Ces deux dynamiques sont indispensables pour relever le défi de l'emploi en Région bruxelloise

La vérité des chiffres

Selon Eurostat, le taux de chômage des jeunes en Région bruxelloise est de 39,5% ! « Un chiffre qui n'a absolument aucun sens », réplique Didier Gosuin. Et cela pour trois raisons :

1. ce chiffre est **une estimation** sur base de l'Enquête sur les Forces de Travail ;
2. cette estimation comporte **une marge d'erreur d'autant plus importante** à Bruxelles que l'échantillon est petit ;
3. Eurostat **considère comme chômeurs les jeunes entre 15 et 18 ans** qui sont encore en obligation scolaire en Belgique.

Les seuls chiffres représentatifs à l'échelle belge sont ceux basés sur les données administratives des services régionaux de l'emploi (ACTIRIS, VDAB, FOREM, ADG). Le taux de chômage administratif recense le nombre de chômeurs inscrits auprès des organismes régionaux de l'emploi qui couvre différentes catégories : les chômeurs indemnisés, les jeunes en stage d'insertion professionnelle et les autres demandeurs d'emploi (librement ou obligatoirement inscrits), comprenant les demandeurs d'emploi inscrits auprès des CPAS.